

## **RECRUTEMENT DANS L'EMPLOI D'ASSISTANT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

### **PIECES A FOURNIR**

*A présenter (en double exemplaire) sur support papier relié  
avec une page de garde et sous forme numérique sur une Clé USB*

- 1- Une (01) demande manuscrite de candidature adressée au Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur ;
- 2- Un (01) Extrait d'acte de naissance ou jugement supplétif (datant de moins de six (06) mois) ;
- 3- Un casier judiciaire (datant de moins de trois (03) mois) ;
- 4- Un (1) certificat de non bégaiement délivré par un médecin de l'Administration Publique (de préférence un médecin de la Fonction Publique);
- 5- Un (01) curriculum vitae ;
- 6- Une (01) photocopie légalisée du BAC ou diplôme équivalent au BAC ;
- 7- Une (01) photocopie légalisée de tous les diplômes obtenus après le BAC ou diplôme équivalent (diplôme, certificat du diplôme ou de l'attestation du diplôme), plus la traduction en français ;
- 8- Une (01) attestation d'équivalence pour tout diplôme obtenu à l'étranger ;
- 9- Une (01) attestation d'homologation pour tous les diplômes obtenus dans un établissement privé d'enseignement supérieur en Côte d'Ivoire et ceux obtenus en formation continue ;
- 10- Une (01) photocopie du dernier acte administratif de nomination ou d'avancement dans l'emploi, pour les fonctionnaires ;
- 11- Une (01) photocopie de la CNI ou du Passeport ;
- 12- Un extrait d'acte de mariage pour les candidates mariées ;
- 13- Un (01) exemplaire de la thèse ou du mémoire, plus le résumé en français ;

- 14- Une (01) copie de chaque publication scientifique (le cas échéant) ;**
- 15- Les titres et travaux (en deux exemplaires) ;**
- 16- Le reçu de paiement des frais d'inscription et d'analyse du dossier (50.000 f CFA).**

## **RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS DU SUPERIEUR (ASSITANTS)**

### **CONDITIONS DE CANDIDATURE A L'EMPLOI D'ASSISTANT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**1- Etre de nationalité ivoirienne ;**

**2- Etre titulaire de l'un des diplômes suivants :**

- ✓ **Doctorat ou diplôme équivalent ;**
- ✓ **Diplôme d'Ingénieur de conception agréé par l'Etat ;**
- ✓ **Diplôme d'Architecte ;**
- ✓ **Diplôme d'Expert-comptable ;**
- ✓ **Diplôme d'Etude Comptable Supérieur (DECS) ;**
- ✓ **Diplôme d'Etude Comptable Supérieur et Financière (DECSF).**

**3- Etre âgé de 45 ans au plus au 31 décembre de l'année du lancement du concours pour les Recrutements Nouveaux ;**

**4- Avoir une ancienneté d'au moins trois (03) ans dans son emploi actuel (Grade minimum B3), à compter de la date de nomination dans cet emploi (pour le fonctionnaire).**